

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

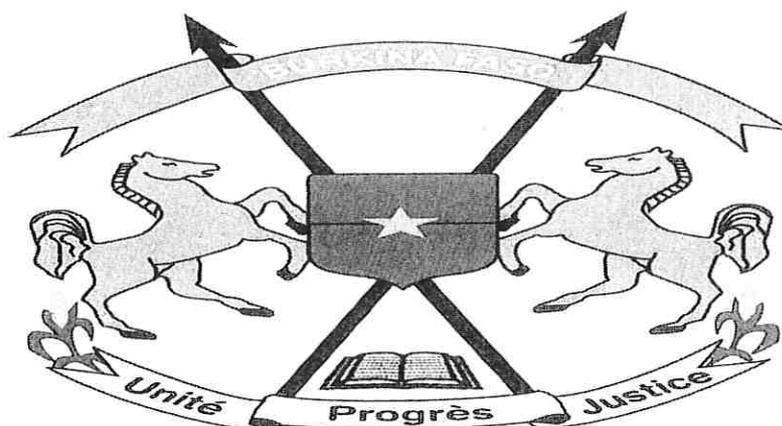
BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION NATIONALE
POUR LES REFUGIES

SECRETARIAT PERMANENT



69ème Session du Comité Exécutif du Programme
du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
Déclaration de la Délégation du Burkina Faso
Genève, du 01 au 05 octobre 2018.

Monsieur le Haut commissaire,
Madame la Présidente,
Excellence Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames et Messieurs,

Au nom des plus hautes autorités du Burkina Faso et en particulier de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Président de la Commission Nationale pour les Réfugiés, qui n'a pas pu effectuer le déplacement de Genève pour des raisons de contrainte de calendrier, ma délégation voudrait tout d'abord vous féliciter pour l'excellente conduite des travaux et vous

assurer de sa pleine coopération pour le succès de la présente session.

Mon pays réaffirme son engagement à continuer d'assumer ses responsabilités conformément aux Conventions et autres instruments juridiques relatifs à la protection des demandeurs d'asile, réfugiés, apatrides et déplacés internes au Burkina Faso.

Madame la Présidente,

Ma délégation s'associe à la Déclaration prononcée par l'Ouganda au nom du Groupe africain.

Le Burkina Faso, dans un élan de solidarité et en respect de ses engagements internationaux, accueille sur son territoire 24 391 réfugiés et demandeurs d'asile de plus d'une dizaine de nationalités dont en majorité de nationalité malienne.

A ce nombre, il faut ajouter un afflux d'environ 4500 citoyens maliens nouveaux arrivants dans les Régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun du fait du conflit inter- communautaire au centre du Mali. Des dispositions sont entrain d'être prises en collaboration avec le HCR pour leur reconnaissance. Cette

nouvelle situation devrait être considérée avec une attention particulière.

Madame la Présidente,

Le Burkina Faso voudrait rassurer la communauté internationale que les réfugiées et déplacées internes sont prises en compte dans son processus de développement à travers notamment le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS). Notre pays a également soumis à la Banque Mondiale, une lettre de politique de développement économique et social en faveur des réfugiés et des communautés hôtes dans le cadre de la facilité IDA18. Il s'agit pour mon pays d'envisager des solutions durables à la problématique des réfugiés et des personnes déplacées à travers une planification inclusive du développement.

En effet, les réfugiés et demandeurs d'asile au Burkina Faso vivent en parfaite harmonie avec les populations hôte avec lesquelles ils partagent les mêmes ressources et infrastructures socio éducatives.

Par ailleurs, pour une meilleure protection des réfugiés, en plus de la carte d'identité biométrique de réfugié déjà mis en circulation, le Burkina Faso met à la disposition des réfugiés un titre de voyage de la Convention (TVC) biométrique selon les normes de l'OACI.

Cependant, le contexte sécuritaire actuel au Burkina Faso et surtout dans la Région du Sahel, principale zone d'accueil des réfugiés, a entraîné un déplacement de population autochtone et contribué à réduire l'espace humanitaire.

Aussi, si des mesures sont prises par le Gouvernement pour la sécurisation et la protection des réfugiés dans ses zones, il n'en demeure pas moins qu'il fait face à des contraintes d'ordre budgétaire importantes. Je voudrais lancer ici un appel à la communauté internationale pour un appui urgent et conséquent au Burkina Faso.

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la réduction des risques d'apatridie, en plus de la ratification des deux instruments internationaux en la matière, notre pays en collaboration avec le HCR mène une

campagne de sensibilisation et de délivrance d'actes de naissance sur le territoire national. A ce titre, 13000 actes de naissances ont été établis au cours de l'année 2018 dans les Régions du nord et des hauts bassins qui sont des régions frontalières à haut risque d'apatridie au profit d'enfants en situation de risque d'apatridie. Aussi, 3000 certificats de nationalité ont été établis pour des bénéficiaires ayant acquis la nationalité burkinabè.

Madame la Présidente,

Les drames vécus sur les routes migratoires nous interpellent tous, pays de départ, pays de transit et pays d'accueil. Cette situation nous invite à considérer ce phénomène dans le cadre d'une coopération régionale et internationale.

A cet effet, la proposition du Mécanisme d'Evacuation d'Urgence à des fins de Transit communément appelé ETM, soumise au Burkina Faso sera examinée avec la plus haute attention par les autorités compétentes. Il en est de même des mesures globales en vue d'une meilleure gestion de la migration mixte.

Madame la Présidente,

Je voudrais annoncer que le Burkina Faso fort de sa longue et riche expérience dans la gestion des réfugiés et de l'engagement constant du Gouvernement sur la problématique de la protection des réfugiés envisage être membre effectif du Comité Exécutif du Programme du HCR et entreprendra les démarches idoines à cet effet.

Avant de terminer mon propos, je voudrais exprimer la gratitude et la reconnaissance du Gouvernement burkinabé à Monsieur Filippo Grandi Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et son personnel pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer dans la gestion des réfugiés dans le monde et en particulier sa Représentation au Burkina Faso pour la qualité de la collaboration, son appui dans la gestion des demandeurs d'asile, réfugiés et déplacés internes.

Puisse les actions conjuguées de tous les acteurs, contribuer à l'avènement de la paix et de la sécurité dans le monde pour la protection des droits fondamentaux des millions de réfugiés dans le monde.

Je vous remercie de votre aimable attention